# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**ALTAÏR 2.0**
**FCP - part A- code ISIN FR0014004VV8 (Capitalisation)**
**Société de Gestion : SUNNY Asset Management**

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des OPC.
- L'objectif du FCP ALTAÏR 2.0 est de rechercher, sur la durée de placement recommandée d'au moins 5 ans, une performance annuelle nette de frais de gestion, au moins égale à 5%.
- Cet objectif est recherché en permanence par la mise en œuvre d'une stratégie d'allocations entre les deux principales classes d'actifs du fonds (actions et obligations) avec une déclinaison par thèmes. Ce positionnement stratégique sera complété par une gestion tactique des expositions visant à optimiser la performance tout en réduisant le risque global grâce à une diversification géographique, sectorielle, des gérants et des styles de gestion. La stratégie mise en œuvre est fondée sur une analyse de l'environnement économique global à moyen terme englobant les matières premières et les devises, l'identification de secteurs d'activité ou géographiques et des émetteurs, et la sélection des instruments financiers en fonction de leurs caractéristiques techniques. L'objectif de volatilité annualisée du FCP se situe dans la limite de 15 % maximum dans des conditions normales de marché.
- Le fonds sera exposé au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales principalement par le biais d'OPC mais pourra également sélectionner des valeurs mobilières en direct jusqu'à 40% de son actif net. Les valeurs mobilières détenues par les OPC et les valeurs mobilières détenues en direct pourront être libellées dans des devises autres que l'euro. L'exposition du FCP au risque de change est limitée à 300%. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -3 et 7.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés (futures, swaps, options) et à des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés réglementés, les marchés organisés et les marchés de gré à gré. L'exposition actions en direct et/ou par le biais des instruments dérivés sera comprise entre -25% et 125%
- La répartition sectorielle, géographique, ou thématique, ainsi que la capitalisation ou le rating des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et se fera en fonction de l'allocation stratégique.
- Valeur liquidative publiée quotidiennement. Les demandes de souscriptions et de rachats à VL inconnue sont reçues et centralisées chaque jour jusqu'à 12h00 (heure de Paris) auprès du Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale. Elles seront exécutées sur la base de la VL du jour, calculée en J+2 sur la base des cours de clôture de J et publiée en J+2.
- La durée de placement recommandée est de cinq (5) ans au moins.
- Le FCP ALTAÏR 2.0 réinvestit ses revenus.

## PROFIL DE RISQUES ET DE RENDEMENT

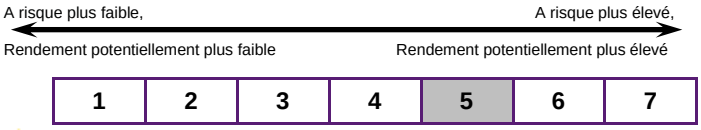


- L'OPCVM a un niveau de risque 5 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé le fonds, notamment l'exposition aux produits de taux y compris les titres de créance à caractère spéculatif et de l'exposition aux marchés actions y compris les petites capitalisations.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

**RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR** :

- Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créance privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de choix des FCP sous-jacents :

Il s'agit du risque que le FCP ne soit pas à tout moment investi dans les fonds les plus performants, et donc amener à des anticipations erronées et une contreperformance.

- Risque de liquidité

La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements d'achat/vente et peut impacter les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, et ainsi entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**ALTAÏR 2.0**
**FCP –– part A- code ISIN FR0014004VV8 (Capitalisation)**
**Société de Gestion : SUNNY Asset Management**

## FRAIS

*Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.*

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | 2.75% |
| **Frais de sortie** | Néant |
| Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie), et dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| **Frais prélevés par le Fonds sur une année** | |
| **Frais courants*** | 3.7% TTC de l'Actif Net |
| **Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances** | |
| **Commission de performance** | Néant |

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Ce chiffre se fonde sur une estimation des frais annualisés, la part ayant été créée le 04/10/2021, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

**Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section Frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande par mail à contact@sunny-am.com**

## PERFORMANCES PASSEES

Données inférieures à 12 mois en 2021 pour la part Concernée

Date de création 04/10/2021

Devise : euro

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées, les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances ne prennent pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 PARIS.
- Le document d'information clé, le prospectus et la politique de rémunération sont disponibles sur demande par mail à contact@sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques et la politique de rémunération, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à SUNNY ASSET MANAGEMENT, Service Commercial, 129 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine ou en téléphonant au siège de la société au 01 80 27 18 60 ou par mail à contact@sunny-am.com, ou auprès des conseillers : ASSURANCES ET PATRIMOINE, assurances.et.patrimoine@orange.fr , ou AGSIMO, g.simonnet@lepatrimoine.com**.**
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.
- Fiscalité

  a) Au niveau du FCP : l'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés, les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

  b) Au niveau des porteurs : le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

  Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

*La responsabilité de SUNNY Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SUNNY Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13/01/2022.*